

**Secrétariat**

Par Institut de droit de la santé  
Université de Neuchâtel  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26  
CH – 2000 Neuchâtel  
[class.brunner@unine.ch](mailto:class.brunner@unine.ch)

## **Communiqué de presse**

---

### ***Primes de l'assurance-maladie 2025***

**Les ministres des affaires sanitaires et sociales des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud, réuni·e·s au sein de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), s'expriment à l'occasion de la publication des primes d'assurance-maladie 2025.**

L'Office fédéral de la santé publique annonce, une fois encore, une très importante augmentation des primes d'assurance-maladie pour l'année prochaine, qui s'élèvera à 6.0% en moyenne suisse.

Après celle de 2024, cette forte augmentation des primes d'assurance-maladie annoncée rappelle la grande difficulté de piloter le secteur avec le cadre légal actuel. En effet, bien que les cantons ne disposent que d'une marge de manœuvre limitée, et sans possibilités d'action efficaces, dans le domaine de l'assurance-maladie, ils se sont efforcés de mettre en œuvre les différentes mesures prévues par la loi pour tenter de contenir les coûts de la santé, notamment lors de l'élaboration des planifications hospitalières cantonales, en appliquant le moratoire pour l'installation des médecins, en renforçant le virage ambulatoire, en veillant à ce que les tarifs restent contenus, etc. Ceci sans qu'il n'en résulte d'effet notable sur ces coûts.

Cette nouvelle et importante augmentation des primes, qui a un effet majeur sur les subides, sollicite très fortement les budgets cantonaux, à un moment où d'autres dépenses s'accroissent pour les cantons, particulièrement dans le domaine de l'aide sociale et d'autres régimes sociaux.

Les autorités sanitaires et sociales des cantons latins constatent que le système de concurrence voulu par la LAMal ne fonctionne plus. Par exemple, lorsque de nombreux assuré·e·s changent de caisse pour tenter de limiter leurs dépenses en optant pour des assureurs proposant des primes plus avantageuses, ces assureurs doivent augmenter leurs primes l'année suivante, notamment pour reconstituer leurs réserves, avec le risque d'un nouvel exode d'assuré·e·s.

Les membres de la CLASS relèvent également qu'une réforme en profondeur du système de santé suisse est urgente, d'autant plus que le vieillissement de la population amène de nouveaux défis de taille pour le secteur, en entraînant une augmentation de la demande en soins et une pénurie de personnel médical et soignant. La vision hospitalo-centrée sur laquelle repose notre système de santé doit rapidement être repensée au profit d'une vision plus large, qui accorde une place importante à la promotion de la santé et la prévention, à la médecine de premier recours, ainsi qu'aux soins chroniques et de longue durée, en favorisant un parcours de soins intégrés pour les patient·e·s.

Les directrices et directeurs latins des affaires sanitaires et sociales appellent la Confédération à prendre rapidement des mesures dans ses champs de compétences pour réduire les coûts de la santé, notamment par la réduction du prix des médicaments, la lutte contre la surconsommation de prestations médicotechniques spécialisées, et l'investissement dans la promotion de la santé et la prévention. Ils et elles plébiscitent également une réforme de la démographie médicale par la redistribution des formations en faveur des soins de premier recours, l'implémentation accélérée du dossier électronique du patient et l'élargissement des compétences des professions paramédicales (notamment infirmier·ère·s en pratique avancée), permettant d'économiser des consultations médicales.

La CLASS demande également à l'OFSP d'analyser l'opportunité de mettre en place un financement des prestations du « 4<sup>ème</sup> âge », car l'accroissement des moyens pour faire face au vieillissement ne peut plus se concevoir via le système actuel des primes et des contributions des cantons.

Une telle approche permettrait de réfléchir à de nouvelles sources de financement pour ces prestations. Des réflexions dans ce sens sont en cours au sein de la CLASS.

Sion, le 26 septembre 2024

**Renseignements :**

Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales, Mathias Reynard, président de la CLASS,  
027 606 50 90